



# Le SICOVAD vous informe

**En moyenne, 65 kg de déchets naturels par an et par habitant sont détournés de la poubelle à ordures ménagères grâce au compostage !**

Le SICOVAD peut installer un site de compostage collectif communal, aux abords du cimetière, de la mairie ou de l'école afin de permettre à chaque habitant de composter.

**Un site de compostage collectif est composé de 3 composteurs :**

1. Bac de structurant (stockage de la matière).
2. Bac d'apport (dépôt des déchets verts/humides).
3. Bac de maturation (transfert du bac d'apport quand il est plein).

**L'installation, le suivi technique et l'approvisionnement en matière sèche sont totalement pris en charge par le SICOVAD.**

Vous souhaitez installer un site de compostage collectif au sein de votre commune ou obtenir plus d'informations sur la démarche ?

Merci de bien vouloir faire part de votre demande auprès de Mylène Lehmann : [mylene.lehmann@sicovad.fr](mailto:mylene.lehmann@sicovad.fr)

